DOSSIER D'INSCRIPTION
2nde GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
Année scolaire 2023-2024

LES DOCUMENTS A COMPLETER ET A TRANSMETTRE

Une version papier de ce dossier d'inscription est disponible à l'accueil du lycée

- ☐ La fiche **administrative**
  - Copie de la carte d'identité de l'élève et du livret de famille *(pages parents et de l'élève),*
  - Si concerné : **jugement du tribunal** concernant l'autorité parentale et la garde des enfants (exclusivité ou partage) ou **attestation** stipulant la garde et la domiciliation de l'enfant,
- ☐ Le **Relevé d'Identité Bancaire** du responsable financier (celui qui paie les frais scolaires) avec Nom, Prénom et Classe au dos)
- ☐ La fiche **pédagogique**
- ☐ Si concerné, dossier de **candidature pour l'option EURO ou l'option EPS**
- ☐ La fiche **vie scolaire**
- ☐ La demande éventuelle **d'inscription à l'internat**
- ☐ La fiche **Infirmerie – urgence**
- ☐ S'assurer d'avoir fait la commande de la **carte Pass'Région** , https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm
- ☐ **L'adhésion MDL** (FACULTATIF).
- ☐ *A CONSERVER : Le fonctionnement du restaurant scolaire*

RESTITUTION DES DOSSIERS

Les parents et les élèves sont accueillis sur les chaines d'inscription selon le calendrier indiqué ci-dessous au choix:

Jeudi 29 juin de 13h30 à 18h00
Vendredi 30 juin de 13h30 à 18h00
Lundi 3 juillet de 13h30 à 18h00

DISTRIBUTION DES MANUELS SCOLAIRES

JEUDI 31 AOUT AU LYCEE (FOYER DES ELEVES)

de 13h30 à 16h: *de la lettre* ***A*** *à la lettre* ***L***
de 16h à 18h30: *de la lettre* ***M*** *à la lettre* ***Z***
de 18h à 20h : avec attente possible
(carte pass'région obligatoire, ou le numéro de dossier)

Le calendrier et les modalités de rentrée seront publiés sur le site internet du lycée ultérieurement.

jeunes.auvergnerhonealpes.fr

Obligatoire

Le Pass'Région permet :

- **De bénéficier des avantages Pass'Région,**
- **De déjeuner au Lycée Monge lorsque vous aurez crédité la carte pour les repas,**
- **De bénéficier du prêt des manuels scolaires,**
- **D'accéder au lycée.**

Pour les nouveaux entrants au lycée qui ne possédent pas de Pass Région
Il est impératif de **commander le Pass'Région sur l'appli du Pass'Région ou sur le site.**
A la réception de votre dossier, le Lycée validera cette inscription, vous recevrez ensuite le Pass Région à votre domicile.

Pour les élèves qui possèdent déjà le Pass'Région
Les avantages du Pass'Région sont rechargés à distance d'une année sur l'autre si l'élève remplit toujours les critères d'éligibilité. A partir du mois de juin, l'établissement revalidera la carte. Les avantages sont alors rechargés sur le Pass'Région.
Un mail vous informera lorsque l'établissement aura réalisé la revalidation.

En cas de perte/vol/casse
Il vous faut déclarer la perte, le vol, la casse de votre carte Pass'Région (jeunes.auvergnerhonealpes.fr) dans la rubrique « mon compte » sur le site Web. 5 € seront prélevés sur l'un des avantages restant sur le Pass'Région au titre de la participation aux frais de refabrication de la carte.

Manuels scolaires

Le Pass'Région permet d'obtenir gratuitement les manuels scolaires. **Il est obligatoire de rendre les manuels de l'année précédente** pour recevoir les nouveaux manuels.

Le planning de distribution des manuels sera publié sur le site Web du lycée.

Pour toute question relative aux manuels, merci d'envoyer un message à
manuelsmongechambery@gmail.com

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information des familles

A quoi sert cette fiche ?

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, changement d'établissement, affectation, inscription aux examens, etc.) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement intervenant en cours d'année.

Qu'est-ce que l'application Siècle ?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans **Siècle** (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements) dont la finalité principale est la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants scolarisés dans les collèges, les lycées ou les établissements régionaux d'enseignement adapté. Ce traitement a également une finalité de pilotage aux niveaux national et académique.

Siècle constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du RGPD.

Outre les données collectées au moyen de cette fiche, l'établissement peut saisir dans Siècle des données relatives aux bourses, à la vie scolaire, aux évaluations, à l'orientation et à la gestion financière de votre enfant.

Sont destinataires de ces données :

- **Au niveau de l'établissement** : le chef d'établissement et son adjoint, les agents administratifs habilités chargés de la gestion des dossiers, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les enseignants et les psychologues de l'éducation nationale ; dans le cadre des élections des parents d'élèves, les représentants des associations de parents d'élèves sont destinataires des nom, prénom et sexe des élèves et des apprentis ainsi que des données d'identification et de l'adresse de leurs responsables lorsque ces derniers y consentent.
- **Au niveau départemental** : le directeur académique des services de l'éducation nationale et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation.
- **Au niveau académique** : les agents habilités des services de gestion, des services académiques d'information et d'orientation, des services statistiques académiques et des services académiques des bourses et les agents habilités de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.
- **Dans les centres d'information et d'orientation** : les directeurs des centres d'information et d'orientation du ressort des établissements, les psychologues de l'éducation nationale et les personnels administratifs habilités par les directeurs des centres d'information et d'orientation.
- **Au sein des collectivités territoriales** :
  - dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les maires des communes de résidence des élèves et des apprentis sont destinataires des nom, prénom, sexe et date de naissance des élèves et des apprentis ;
  - dans le cadre de conventions de partenariat relatives à l'octroi d'aide à la restauration, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom et prénom des élèves, apprentis et étudiants ainsi que des nom, prénom et adresse de leurs responsables ;
  - dans le cadre de l'attribution d'une aide à la scolarité, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève, des informations relatives aux aides financières ainsi que des nom, prénom, adresse, profession et revenus de leurs responsables ainsi que du quotient familial ;
  - dans le cadre de l'attribution d'une bourse, les agents habilités de la collectivité locale sont destinataires des informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève et montant de la bourse ainsi que des nom, prénom, adresse, profession, informations bancaires et nombre d'enfants à charge des représentants légaux.

L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition définis par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces démarches peuvent être effectuées, soit par courriel ou courrier auprès du chef d'établissement, soit auprès du délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse, grâce à l'un des moyens ci-dessous :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD
- ou par courrier adressé au : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
  À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
  110, rue de Grenelle
  75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")	
Code	**Libellé**
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

FICHE ADMINISTRATIVE

Année scolaire 2023-2024

Photo récente obligatoire

**** Les champs suivis d'un astérisque (*) comportent des précisions utiles pour remplir la fiche***

FORMATION

☐ 2GT ☐ 2PRO ☐ 1ère Générale ☐ 1ère Techno ☐ 1ère Pro ☐ Tale Générale ☐ Tale Techno ☐ Tale Pro ☐ BTS ☐ CPGE

Etablissement précédent : …….
Ville : …… **Classe** : ……..

REGIME : ☐ Externe/demi-pensionnaire ☐ Interne *(compléter le document « demande d'internat »)*

IDENTITE DE L'ELEVE / ETUDIANT

Nom de famille* : …… **Sexe :** ☐ F ☐ M
Nom d'usage* : …… **Né(e) le *** : …….
Prénom 1* : ……. **Prénom 2** : ……. **Prénom 3** : …….
Commune de naissance : …… **Département de naissance*** : …….
Pays de naissance : …….. **Nationalité** : ……

Nom de famille : nom de naissance, obligatoire
Prénoms : dans l'ordre de l'état civil
Nom d'usage : uniquement pour le nom d'époux/épouse
Né(e) le : sous la forme JJ/MM/AAAA
Département de naissance : code département sous la forme XXX (ex. : 075 pour Paris) pour les élèves nés en France

REPRENTANT LEGAL * à contacter en priorité : ☐

Lien avec l'élève* : …… **Civilité :** ☐ Mme. ☐ M.
Nom de famille* : ……
Nom d'usage* : …… **Prénom :** : ……
Profession ou catégorie socio-professionnelle : …… (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir tableau page 15)
Adresse : ……
……
Code postal : …… **Commune** : ……
Pays : …… **@ Courriel** : ……
✆ **domicile** : …… ✆ **travail :** ……
✆ **mobile** : …… J'accepte de recevoir des SMS : ☐ OUI ☐ NON
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) **aux associations de parents d'élèves :** ☐ OUI ☐ NON

Le représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice.
Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.
Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

REPRENTANT LEGAL * à contacter en priorité : ☐

Lien avec l'élève* : …… **Civilité :** ☐ Mme. ☐ M.
Nom de famille* : ……
Nom d'usage* : …… **Prénom :** : ……
Profession ou catégorie socio-professionnelle : …… (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir tableau page 15)
Adresse : ……
……
Code postal : …… **Commune** : ……
Pays : …… **@Courriel** : ……
✆ **domicile** : …… ✆ **travail :** ……
✆ **mobile** : …… J'accepte de recevoir des SMS : ☐ OUI ☐ NON
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) **aux associations de parents d'élèves :** ☐ OUI ☐ NON

PERSONNE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ELEVE * à contacter en priorité : ☐

Lien avec l'élève* : …… **Civilité :** ☐ Mme. ☐ M.
Nom de famille* : ……
Nom d'usage* : …… **Prénom :** : ……
Profession ou catégorie socio-professionnelle : …… (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir tableau page 15)
Adresse : ……
……
Code postal : …… **Commune** : ……
Pays : …… **Courriel** : ……
✆ **domicile** : …… ✆ **travail :** ……
✆ **mobile** : …… J'accepte de recevoir des SMS : ☐ OUI ☐ NON
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) **aux associations de parents d'élèves :** ☐ OUI ☐ NON

La personne en charge lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.
Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

COORDONNEES DE L'ELEVE

☐ L'élève habite chez : * ……
☐ L'élève possède sa propre adresse :
Adresse : ……
……
Code postal : …… **Commune** : ……
Pays : …… **@Courriel élève**: ……
✆ **mobile** élève : ……

L'élève habite chez : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même dans le cas où l'élève habite ensemble ou séparément.
L'élève possède sa propre adresse : dans ce cas uniquement, remplir les champs adresse, code postal, commune et pays.

AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Lien avec l'élève* : …… **Civilité :** ☐ Mme. ☐ M.
Nom de famille* : ……
Nom d'usage* : …… **Prénom :** : ……
✆ **domicile** : …… ✆ **travail :** ……
✆ **mobile** : …… J'accepte de recevoir des SMS : ☐ OUI ☐ NON

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant, (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).

SIGNATURES

Signatures des responsables légaux :	**Signature de l'élève / étudiant :**
Date : ……	Date : ……
Nom : …… Signature :	Signature :
Nom : …… Signature :	

Fiche pédagogique d'inscription
SECONDE GENERALE & TECHNOLOGIQUE
Année scolaire 2023-2024

LYCÉE MONGE
GÉNÉRAL TECHNOLOGIQUE PROFESSIONNEL

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom : …… **Prénom : ……**

REGIME SOUHAITÉ

❒ Externe/demi-pensionnsaire ❒ Interne *: Remplir la fiche « Demande internat ».*

ETABLISSEMENT PRECEDENT en 2022-2023

Nom de l'établissement : …… **Ville : ……** **Classe : ……**

ELEMENTS PEDAGOGIQUES

Langue vivante A : Anglais

Langue vivante B :
- ○ Allemand
- ○ Espagnol
- ○ Italien

CANDIDATURE A UNE SECTION EURO OU EMILE
(Dossier de candidature à remplir obligatoirement pour l'EURO)

☐ **Euro anglais** (+1h d'anglais + 1h dans une matière enseignée en anglais)
☐ **Euro espagnol** (+1h d'espagnol + 1h d'une matière enseignée en espagnol)
☐ **Emile anglais** (uniquement pour les élèves déjà EMILE au collège)
☐ **Emile anglais + Euro anglais** (uniquement pour les élèves déjà EMILE au collège)

La réponse pour l'admission en section Euro ou Emile se fera au plus tard le 13 juillet.
L'engagement est sur un an minimum
La matière enseignée en Anglais/Espagnol sera fonction des contraintes du lycée.

STRUCTURES SPORTIVES

Attention : il n'est pas possible de cumuler une section Euro/Emile et une structure sportive

J'ai participé aux sélections et j'ai été retenu pour :
☐ la section rugby
☐ la section natation
☐ la classe foot féminin
☐ la classe aéroplaneur

Je sollicite mon inscription
☐ OPTION EPS **(dossier de candidature à remplir)**
La réponse pour l'admission en option EPS (3h par semaine en plus des cours d'EPS), sera envoyée au plus tard le 13 juillet.

UN ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE au choix

L'élève peut choisir un enseignement technologique optionnel (1,5h par semaine).

☐ **Sciences de l'ingénieur (SI)** (1,5h /semaine)

☐ **Parcours STI2D** (~40 h/an, y compris sur quelques mercredi après-midi.)
Choix de l'option SI recommandée

(ces options doivent être cochées pour les élèves ayant demandé une dérogation pour suivre SI, ou ayant demandé le parcours STI2D sur Afflenet

☐ **Management et gestion (MG)** (1,5h /semaine)

AMÉNAGEMENTS DE SCOLARITÉ

Aménagement aux examens pour situation de handicap : ○ Oui ○ Non

Votre enfant a-t-il bénéficié précédemment d'un

Projet personnel de scolarité (PPS) : ○ Oui en 2022-23 ○ Non
Projet d'accueil individualisé (PAI) : ○ Oui en 2022-23 ○ Non
Projet d'accompagnement personnalisé (PAP) : ○ Oui en 2022-23 ○ Non
Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) : ○ Oui en 2022-23 ○ Non

SIGNATURES

Signatures des responsables légaux :
Date : ……
Nom : …… Signature :
Nom : …… Signature :

Signature de l'élève :
Date : ……
Signature :

LYCÉE MONGE
GÉNÉRAL TECHNOLOGIQUE PROFESSIONNEL

Candidature à une inscription en Section Européenne en 2nde Générale et Technologique

Fiche à joindre au dossier d'inscription
avec les 3 bulletins trimestriels de l'année de 3eme

Nom et prénom de l'élève : ----------
Date de naissance : ----------
Nom et prénom du responsable légal : ----------
Adresse : ----------

Commune : ---------- Code Postal : I___I___I___I___I___I
Téléphone : ----------
E-mail : ----------
Etablissement actuel : ----------
Adresse : ----------

Commune : ---------- Code Postal : I___I___I___I___I___I
Téléphone : ----------
Date et signature des responsables légaux :

L'élève a suivi l'enseignement facultatif de LCE (Langues et Cultures Européennes) au cours de l'année scolaire 2022/2023 ☐ oui ☐ non

Précisez la langue suivie : anglais ☐ allemand ☐ espagnol ☐ italien ☐

Avis du professeur d'anglais, d'allemand, d'espagnol ou d'italien de la langue de section : ----------
---

Date et signature :

Avis du professeur principal : ----------

Date et signature :

Evaluation du conseil de classe du 3eme trimestre
Compétences linguistiques du Domaine 1 du Socle commun de connaissances et de culture

- Niveau global attribué pour chaque LVE :

	Maitrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
LV1				
LV2				

- Niveau de maîtrise par activité langagière dans la LVE de DNL choisie, dans le cas d'une DNL suivie au collège :

	A1 - A1+	A2 - A2+	B1 - B1+
Compréhension de l'oral			
Compréhension de l'écrit			
Expression orale en continu			
Expression orale en interaction			
Expression écrite			

- Autres domaines du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

	Maitrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre *Notamment « conduite de projets individuels ou collectifs »*				
Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen *Notamment « apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté »*				

-Concerne l'anglais uniquement :
Résultats obtenus au test de positionnement Ev@lang : indiquer par une croix le positionnement pour chacune des rubriques.

	A1 non atteint	A1	A1+	A2	A2+/B1-	B1	B1+ ET AU DELA
NIVEAU GLOBAL							
COMPREHENSION ORALE							
COMPREHENSION ECRITE							
GRAMMAIRE ET LEXIQUE							

Merci de joindre les 3 bulletins trimestriels de l'année de 3eme

<u>OPTION FACULTATIVE EPS</u> du lycée Monge

PROGRAMME PREVISIONNEL

Les élèves inscrits dans cette option ont 3h d'EPS en plus des 2 heures obligatoires par semaine, pendant les 3 années de scolarité au lycée.

Les créneaux de 2h (1 ou 2 dans la semaine selon « quinzaine ») permettent de vivre des cycles d'enseignement dans les ***<u>deux domaines d'activités sportives de l'option</u>*** **: les SPORTS COLLECTIFS et les Activités de Pleine Nature**. Le programme de chaque année est constitué de 4 cycles différents.

Partie « pratique » : *<u>HANDBALL</u>* = 1 cycle **chaque année**. *<u>VOLLEY-BALL et FUTSAL</u>* = 2 cycles chacun sur le cursus. *<u>ESCALADE et RAID/COURSE D'ORIENTATION</u>* = 2 cycles chacun sur le cursus. ***<u>Préparation Physique Généralisée ou Spécifique/Fitness</u>*** = équivalent à 2 cycles sur le cursus.

En fin de seconde, un **stage sportif** de pleine nature (escalade sur site naturel, course d'orientation, …) délocalisé et de plusieurs jours est proposé.

Partie « théorie » : <u>en seconde</u> = être capable de connaitre les principaux groupes musculaires, leur fonctionnement lors d'un effort physique et la gestion des blessures en sport collectif. Connaissance et compréhension des différentes filières énérgétiques en course d'orientation. Prévention des risques en escalade. Appropriation et mise en oeuvre du PASS académique; <u>en première</u> = lier les notions théoriques et pratiques d'entrainement avec les sports collectifs pratiqués, et la PPG/S ; <u>en terminale</u> = réaliser une étude thématique avec **présentation orale**.

S'inscrire à l'option EPS, c'est opter pour un engagement sur l'ensemble du cursus, soit les 3 années.

INSCRIPTIONS et CONDITIONS

Le <u>dossier de candidature</u> est à compléter puis à déposer au lycée Gaspard Monge (119 avenue Marius Berroir - 73000 Chambéry) - Tél. : 04.79.33.39.09 - Fax : 04.79.33.57.34 - ce.0730016w@ac-grenoble.fr

Les démissions seront exceptionnelles et devront être motivées et exprimées par une lettre.

Des exclusions par les professeurs responsables de l'option (temporaires voire définitives) pourront intervenir en cas de manquements répétés aux engagements initiaux des élèves (partie « engagements » au verso de la fiche de candidature).

Au moment du **<u>recrutement</u>** (élèves venant de troisième), les places sont limitées à 28 élèves maximum.

La sélection éventuelle se base sur la moyenne d'EPS de troisième (conseil : au moins 13/20), sur les appréciations du professeur d'EPS, inscrites sur le dossier de candidature, et enfin, sur les appréciations générales des bulletins de note de troisième. Nous souhaitons des élèves motivés pour les activités présentées, ouverts et curieux par rapport aux apports théoriques présentés, et prêts à s'investir au sein de l'UNSS.

<u>Pendant le cursus</u>, chaque cycle fera l'objet d'une évaluation, qui constituera la moyenne trimestrielle pour l'option. Parallèlement à ces temps d'apprentissages, chaque élève aura à compiler les données théoriques dans un support concret (port folio, cahier...) sur les connaissances ou notions à retenir qui l'accompagnent dans son projet annuel, et/ou sa préparation à l'oral comptant pour le BAC.

Il est demandé à chaque élève de l'option de participer aux *<u>rencontres UNSS</u>* dans une des activités proposées, à raison **d'au moins 5 mercredis après-midi par année**.

<u>L'évaluation pour le BAC</u> intègre les notes de première et de terminale, à raison d'un **coefficient 4**, ajouté au total des coefficients (100).

OBJECTIFS

- Améliorer ses qualités physiques, mentales et cognitives, ainsi que son niveau dans les APSA enseignées
- Développer sa culture physique et sportive
- Aider au développement personnel de l'élève par l'acquisition de connaissances, d'attitudes et de méthodes permettant de mener de front : travail scolaire et pratiques physiques et sportives
- Développer la réflexion des élèves à partir de thèmes définis, de conduite de projet, et de réalisation d'une étude
- Obtenir des points supplémentaires pour le baccalauréat
- Acquérir des principes d'entraînement et de gestion de sa vie physique, permettant d'accéder à une autonomie en acte
- Représenter le lycée lors des rencontres unss en participant à la vie de l'association sportive

Les professeurs d'EPS responsables de l'option facultative EPS

ENGAGEMENTS DEMANDES

- ✓ Faire preuve d'une assiduité permanente,
- ✓ Informer le professeur de l'option le plus rapidement possible et en respectant le règlement intérieur, en cas d'empêchement physique ou autre,
- ✓ Participer aux séances avec un esprit ouvert et positif sur l'apprentissage des APSA pratiquées,
- ✓ Participer au minimum à **5** rencontres le mercredi après midi à l'Association Sportive du Lycée, dans une des activités proposées, chaque année scolaire,
- ✓ Assurer la tenue régulière de son support théorique durant les trois années du cursus,
- ✓ Respecter les autres élèves du groupe, les professeurs et personnels côtoyés, les consignes annoncées, les locaux et le matériel utilisés,
- ✓ S'impliquer physiquement de manière optimale et régulière.

LYCEE MONGE Général et Technologique

119, avenue Marius Berroir 73000 – CHAMBERY

Tél. : 04.79.33.39.09 - Fax : 04.79.33.57.34 ce.0730016w@ac-grenoble.fr

OPTION FACULTATIVE EPS

2023 / 2024

FICHE de CANDIDATURE

NOM , Prénom : Date de naissance :

Etablissement scolaire fréquenté en 2022-2023 : .....

Renseignements sur les activités physiques et sportives pratiquées

- APS pratiquées (précisez éventuellement le nom du club) : .....

- APS pratiquées à l'AS de l'établissement précédent : .....

A remplir par le professeur EPS :

Avis du professeur d'EPS de la classe de troisième : .....
.....
.....
.....

Positionnement de l'élève par le professeur d'EPS, sur une échelle de 1 à 6 :
(1 = peu d'investissement de l'élève ; 6 = investissement total) Ex : item curiosité (1 = peu curieux ; 6 : très curieux)

curiosité dans les activités proposées	1	2	3	4	5	6
capacités à répéter les **efforts** dans les activités d'endurance	1	2	3	4	5	6
capacité d'**écoute** des consignes	1	2	3	4	5	6
capacité à prendre en compte les **conseils**	1	2	3	4	5	6
autonomie dans ses apprentissages (cherche à comprendre, questionne etc…)	1	2	3	4	5	6
prise de **responsabilité** (juge, arbitre, prise de notes…)	1	2	3	4	5	6
capacité à travailler avec différents **partenaires** (coopération, entraide, soutien)	1	2	3	4	5	6

Nom du professeur : .....Date : ..... Signature :

Je désire que mon enfant s'inscrive à l'option facultative EPS du lycée Monge et déclare avoir pris connaissance des conditions relatives à l'enseignement de cette option.

Date : .....Signature des Parents :

FICHE Vie Scolaire

Année Scolaire 2023-2024

Nom élève : …… Prénom : ……. Classe 23/24 : ……

Carte Pass'Région

La possession de la carte région est obligatoire. Au lycée, la carte permet d'accéder à l'établissement, au service de restauration et au prêt des manuels.
Chaque année, nous devons revalider la carte pass région , merci d'indiquer le numéro de carte (imprimée sur la carte) ou le numéro de dossier si vous n'avez pas encore reçu la carte

N° Carte pass région (ou numéro de dossier) :…….

Autorisation de sortie (pour les élèves mineurs)

En cas de rupture de l'emploi du temps officiel des classes : heures libres, absences de professeurs prévues ou non prévues, l'établissement assurera toujours un accueil des élèves et étudiants dans les salles de permanence, au foyer, au CDI.

Néanmoins, dans le cadre de leur apprentissage de l'autodiscipline et de l'autonomie, les élèves et étudiants peuvent sortir de l'établissement , avec l'autorisation remplie ci-dessous s'ils sont mineurs.

J' **autorise** mon enfant à sortir de l'établissement en cas de rupture prévue ou impévue de l'emploi du temps de sa classe : ☐ **OUI** ☐ **NON** ☐ ***Non concerné (majeur)***

Autorisation droit à l'image, d'enregistrement sonore et vidéo

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de la gestion administrative (trombinoscope…) et des autres usages internes à l'établissement (pas de publication sur l'internet, sauf si les images ne permettent pas d'identifier les élèves)

Autorise	Finalité/support	Durée	Étendue de la diffusion
☐ **OUI** ☐ **NON**	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire (Pronote)	Année scolaire 2023-2024	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire
☐ **OUI** ☐ **NON**	Usages internes Réseau interne de l'établissement /ENT		Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de mon enfant, pour les activités scolaires internes à l'établissement.

SIGNATURES	
Le **règlement intérieur** (et ses annexes) est disponible sur le site internet du lycée, et figure sur le carnet de correspondance remis en début d'année. Il fixe notamment les droits et les devoirs de l'ensemble de la communauté éducative et de ses usagers. Nous vous invitons à en prendre connaissance. L'inscription au lycée Monge vaut acceptation de celui-ci.	
Signatures des responsables légaux Date : …… 2023 Nom : …….. Signature : Nom : …….. Signature :	**Signature de l'élève** Date : …… 2023 Signature :

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

Année scolaire 2023 / 2024

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT : O OUI O NON

Nom : …… **Prénom : ……** **Sexe :** O M O F

ANCIEN INTERNE 2022/2023 au lycée Monge ? : O OUI O NON

CLASSE 2023/2024 : **SECONDE/1CAP :** ❍ PROFESSIONNELLE ❍ GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

PREMIERE : ❍ PROFESSIONNELLE ❍ GENERALE ❍ STMG ❍ STI2D

TERMINALE/TCAP : ❍ PROFESSIONNELLE ❍ GENERALE ❍ STMG ❍ STI2D

L'internat n'est pas ouvert aux étudiants

Nom et prénom du responsable légal : ……

Adresse du domicile : ……

……

Distance en voiture domicile / lycée : …….. Km

Tél. portable : …….

Adresse électronique du responsable légal qui recevra la réponse de la commission internat:

…… @ ……

Pour l'année 2023/2024, je demande que mon enfant soit interne.

Fait à ……, le ….. / …… / 2023

Signature d'un responsable légal ou de l'élève majeur :

Remarques :

- **Une commission se réunira à la fin de la période des inscriptions pour établir la liste des élèves admis à l'internat en fonction des places disponibles. Une réponse vous sera transmise par mail.**
- Le nombre de lits étant limité, les places sont attribuées en fonction de la distance domicile / lycée et des possibilités de transport en commun.
- Faute d'une capacité suffisante, **certains élèves internes (Filles / Garçons) seront hébergés dans une partie de l'internat localisé au lycée La Cardinière** *(5 minutes à pied accès direct sans passer par l'espace public),*
- Si la capacité maximum est atteinte, les demandes seront mises en liste d'attente. Vous serez prévenus.

FICHE Infirmerie - Urgence

Année Scolaire 2023-2024

Nom de l'élève : ..... **Prénom** : .....

FORMATION POUR L'ANNEE 2023-2024 : ☐ 3ème ☐ 2nde ☐ CAP ☐ 1ère ☐ Tale ☐ Enseignement sup.

Date et lieu de naissance : .... Internat demandé : oui ☐ non ☐
Adresse : .....
.....

N° d'immatriculation de Sécurité Sociale DE L'ELEVE : .....

↳ Indispensable pour les élèves inscrits en section professionnelle et/ou technologique. Pour les moins de 16ans, renseignez vous auprès de votre caisse en précisant que l'élève est dans un lycée professionnel ou technologique.

Centre de Sécurité Sociale (nom et adresse) des parents : .....
Nom et adresse de l'assurance scolaire : .....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides :

Responsable 1 : Nom : ..... ☏ Portable : .....
☏ Travail **:** ..... Lieu de travail : .....

Responsable 2 : Nom : ..... ☏ Portable : .....
☏ Travail : ..... Lieu de travail **:** : .....
Elève :☏ Portable : .....

Autre personne susceptible de vous joindre **:**
Nom : ..... ☏ Portable : .....

- **En cas d'urgence, un élève accidenté est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.**
- **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**
- **Les frais éventuels occasionnés pour le retour au lycée sont à la charge de la famille.**

Date du dernier vaccin antitétanique (DTP) :.....

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement
(Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre etc….) : .....
.....
.....
.....

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée, à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Nom et adresse du médecin traitant : .....

FICHE INFIRMERIE - URGENCE (suite)

Nom : ……. Prénom : ……

L'élève a-t-il bénéficié durant les années précédentes :

• D'un Projet Personnel de Scolarité (PPS) avec une notification MDPH ? ..... **OUI** ☐ **NON** ☐
si oui, merci de fournir le dernier GEVASCO (pour les nouveaux inscrits au lycée)

• D'un projet d'accueil individualisé (PAI) ……..**OUI** ☐ **NON** ☐
si oui, merci de fournir un exemplaire de PAI de l'année précédente (pour les nouveaux inscrits au lycée)

• D'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ……. **OUI** ☐ **NON** ☐
si oui, merci de fournir un exemplaire de PAP de l'année précédente (pour les nouveaux inscrits au lycée)

• D'un aménagement d'examen au Diplôme National du Brevet ou du Baccalauréat ?..... **OUI** ☐ **NON** ☐
si oui, merci de fournir la dernière notification d'aménagements d'examens (pour les nouveaux inscrits au lycée)

Le jour de l'inscription, merci de transmettre à l'infirmière scolaire sous pli cacheté les documents des années précédentes (PAI, PPS, PAP et/ou aménagements d'examen). Il est très important de prendre contact dès la rentrée avec le professeur principal afin d'organiser au mieux la continuité des aménagements de la scolarité. Sans les justificatifs, le projet ne pourra pas être pris en compte. En cas de difficulté, nous vous invitons à prendre contact avec l'infirmière scolaire.

Pour les élèves internes

En cas de maladie : La consultation et les frais pharmaceutiques sont à la charge de la famille.

L'élève doit avoir sur lui sa carte vitale ainsi qu'une photocopie de sa carte de mutuelle.

En cas d'hospitalisation (même très courte) : Les parents doivent prendre en charge leur enfant pour la sortie. Conformément au règlement intérieur, tous les médicaments doivent être déposés auprès de l'infirmière qui est seule habilitée à délivrer la posologie quotidienne. En cas de manquement à cette obligation, le lycée se dégage de toute responsabilité.

Autorisation de soins :

J'autorise ……. à se rendre seul(e) en ville avec l'accord du "service Infirmerie" ou du "service Vie scolaire", pour une consultation médicale ou dentaire, en kinésithérapie, en radiologie…

A ……, le …… Signature des responsables légaux

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée, à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Maison Des Lycéens

Année 2023-2024

Depuis 2016, elle est gérée par les lycéens élus par les adhérents.

ACTIVITES de la MDL :

CLUBS : Club musique, club journal, club échecs, club jardin,
DES ANIMATIONS : Téléthon, Bal de fin d'année, St Valentin, foyer (baby foot), activités de l'internat (soirées, sortie patinoire…),
DES PROJETS : Sweats du lycée Monge, « Yearbook », les Ruches de Monge, Bien-être et culture au Lycée (distributeur de boissons, abonnement au Dauphiné Libéré..)

ADHESION : **10 Euros,** par chèque, à l'ordre de la MDL du Lycée MONGE

Ton adhésion permettra de contribuer aux activités sportives et culturelles au Lycée.
La MDL finance les projets portés par les élèves et investit pour améliorer la vie au Lycée

T'investir dans la MDL est une première expérience de la vie associative !
Ton aide et ta motivation sont les bienvenues !

……

ADHESION A LA MDL

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE : ……....
CLASSE 2023-2024: ……...
Comme tous les adhérents, je serai invité à l'Assemblée Générale de début d'année.
□ Je souhaite être élu au Bureau de la MDL pour exercer des responsabilités au sein de l'association
NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL :……....

MODE DE PAIEMENT : Merci de régler de préférence par chèque bancaire à l'ordre de la MDL Lycée Monge

☐ Chèque bancaire (noter le nom et le prénom de l'élève et la classe d'admission au dos du chèque sans l'agrafer)

☐ Espèces

Fonctionnement du restaurant scolaire

Pour les élèves demi-pensionnaires, internes et internes externés

Rentrée 2023

Etabli pour l'ensemble des personnes prenant leur repas au restaurant scolaire.

Le service de restauration du Lycée Monge se présente sous la forme d'un self-service composé de plusieurs îlots de présentation des plats.
Il est proposé aux élèves un choix de menus variés et une formule « express » élaborés sur place par les personnels de l'établissement.

Modalités d'accès au service

***Important* : Tous les lycéens et les apprentis doivent être en possession de leur PASS'REGION dès la rentrée. Pour connaître toutes les informations sur le PASS'REGION rendez-vous sur le site internet jeunes.auvergnerhonealpes.fr**

Le passage au self se fait, après avoir réservé son repas au plus tard le jour même à 10 h 15, à l'aide du "PASS REGION" que votre enfant doit avoir avec lui pour accéder à l'établissement.
La réservation des repas peut se faire sur plusieurs semaines. Des codes vous seront transmis à la rentrée pour créditer le compte de demi-pension. Passé un délai d'une semaine, les comptes non approvisionnés seront bloqués.
Une borne de réservation se situe **dans le hall à proximité de l'accueil**.
La réservation est **également possible par internet sur PC et Smartphone via un lien présent sur le site internet du lycée**.
En cas d'absence, il est possible d'annuler une réservation le jour même jusqu'à 10h15.
La réservation est mise en œuvre pour limiter la surproduction de repas et ainsi éviter le gaspillage alimentaire.
Tous repas réservé, mais non consommé, sera facturé quel que soit le motif.

En cas de casse, de détérioration ou de perte du **Pass'Région**, l'élève devra en commander un nouveau sur le site https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm.

Dans l'attente de la réception du nouveau Pass'Région, une carte provisoire ALISE sera remise à l'élève.

En cas de casse, de détérioration ou de perte de **la carte ALISE**, l'élève devra en acquérir une nouvelle auprès du service intendance pour un montant de 5 €.

Horaires d'ouverture du service de restauration

Du lundi au vendredi :
- 6h45-7h45 : petit-déjeuner pour les internes et les internes externés
- 11h20-13h15 : déjeuner pour les demi-pensionnaires, les internes, les internes externés et les commensaux
- 18h30-19h10 : dîner pour les internes et les internes externés

Tarifs

Repas élèves demi-pensionnaires à compter du 01/01/2023	4.40 €
Forfait internes (année scolaire 2022-2023) à titre indicatif	1785 €
Forfait internes-externés (année scolaire 2022-2023) à titre indicatif	1645 €

Le forfait d'internat pour les élèves de 2nde, 1ère, terminale comprend le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner avec nuitée.
Le forfait d'interne-externé pour les étudiants CPGE/BTS comprend le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner.

Modalité de règlement

Le repas pour les demi-pensionnaires est débité à la réservation (*un seul repas possible par service par élève*). Le crédit restant apparaît sur la borne. Aussi, dès que le crédit **atteint 20,00 €**, il convient de recharger le compte restauration de l'élève.

Les chèques sont libellés à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Monge et déposés dans la boîte à lettres située à l'entrée du secrétariat de gestion. Au dos de ceux-ci doivent figurer le **numéro de la carte** ainsi que les nom et prénom de votre enfant. Il est possible, si vous avez deux enfants ou plus scolarisés au lycée, de ne faire qu'un seul chèque et de préciser la répartition du crédit entre chacun d'entre eux.

Il est important de VERIFIER QUE VOUS AVEZ BIEN SIGNÉ VOTRE CHEQUE, sinon il ne pourra pas être encaissé et le compte restauration de votre enfant ne sera pas crédité.

Le paiement en espèces au secrétariat d'intendance (bureau L121) qui remettra en contrepartie un reçu.

Le paiement par C.B pour les demi-pensionnaires à l'aide d'un ordinateur ou un Smartphone via le site internet du lycée Monge (monge.elycee.rhonealpes.fr) rubrique paiement restauration avec l'identifiant qui sera remis à la rentrée scolaire 2023.

Le paiement par CB pour les internes/internes-externés via educonnect ou France-connect à l'aide des identifiants remis en début d'année.

Le prélèvement automatique est possible pour les internes et les internes-externés facturés au forfait (voir la note explicative sur le prélèvement automatique).

Cas particuliers des PAI

Lorsqu'est mis en place un protocole d'accueil individualisé alimentaire, l'élève concerné pourra apporter son repas au lycée. Dans l'attente du déjeuner, le panier repas sera stocké dans un réfrigérateur destiné à cet effet. Au moment du déjeuner, l'élève pourra remettre en température son repas avec le micro-onde dédié du restaurant scolaire et il sera autorisé à prendre son repas avec ses camarades.

Fonds Social Lycéen (F.S.L.) et Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)

Le Fonds Régional d'Aide à la Restauration et le Fonds Social Lycéen sont attribués à l'établissement par la région Auvergne Rhône Alpes et par l'Etat. Ces fonds sont destinés à aider de manière ponctuelle les familles.

Ces aides aux familles contribuent en priorité au paiement des frais de restauration scolaire mais peuvent également être attribuées pour participer au financement de certaines charges liées à la scolarité de l'élève (voyage, fournitures scolaires, équipement de sport, etc…).

1. A qui s'adressent ces fonds sociaux ?
   Ils s'adressent aux familles qui rencontrent des difficultés financières liées à un évènement particulier (décès, chômage, maladie) et inattendu. Ils ne sont pas uniquement destinés aux familles d'élèves boursiers.

2. Fonctionnement :
   Les fonds sociaux sont gérés directement par l'établissement.
   La famille qui le souhaite, retire un dossier auprès de l'assistante sociale du lycée.
   La famille le complète de manière rigoureuse et joint les pièces justificatives demandées puis le retourne à l'assistante sociale du lycée (*les dossiers incomplets ne sont pas étudiés*).
   La décision d'attribution ou de non attribution est prise par une commission spéciale, présidée par le chef d'établissement, qui se réunit au moins une fois par trimestre et examine chaque dossier de manière anonyme afin de préserver la confidentialité des demandeurs.
   A l'issue de la commission, un courrier informe chaque famille de la décision prise.
   L'aide à la restauration créditée sur la carte de l'élève ne peut être remboursée à la famille en fin de scolarité.

ELEVES BOURSIERS

La bourse est versée à chaque fin de trimestre directement aux familles par virement bancaire. Par conséquent, en cas de changement de compte, il est impératif de transmettre au plus tôt au secrétariat de gestion un nouveau RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

La bourse au mérite est versée, quant à elle, à chaque trimestre.

Concernant les internes boursiers facturés au forfait, le montant de la bourse est affecté directement au règlement de la facture d'internat.

Les nouveaux boursiers doivent joindre lors de l'inscription une copie du courrier envoyé par la DSDEN + un RIB du responsable financier demandeur de la bourse.

Rappel : Pour les élèves entrant en seconde, les dossiers de bourses sont à retirer auprès du collège.